

eurogip

Note thématique



Septembre 2010
Réf. Eurogip - 57/F



Point statistique AT-MP

ALLEMAGNE

Données 2008

Collection de données statistiques relatives aux
accidents de travail (AT) et maladies professionnelles (MP)
dans les pays de l'Union européenne



eurogip

comprendre les risques professionnels en Europe
understanding occupational risks in Europe

● AVERTISSEMENT

Ce document présente une synthèse descriptive des principales données statistiques disponibles sur les accidents du travail (AT), les accidents de trajet et les maladies professionnelles (MP) du pays de l'Union européenne considéré.

Il résulte de l'exploitation par EUROGIP des données issues des publications officielles des différents États membres de l'UE, traduites et mises en perspective selon la connaissance qu'EUROGIP a du système d'assurance AT-MP analysé. Ces données ne font l'objet d'aucun retraitement par EUROGIP. Pour toute confirmation, il est renvoyé à la source d'information systématiquement renseignée.

Les commentaires n'ont pas pour objet de rechercher les facteurs explicatifs des chiffres présentés, mais uniquement de décrire les caractéristiques sous-jacentes du système afin de permettre au lecteur de mieux les analyser.

Par ailleurs, Eurostat (Office statistique des Communautés européennes) publie des données harmonisées sur les accidents du travail selon la méthodologie SEAT (Statistiques européennes sur les accidents du travail) en application de la directive cadre 89/391/CEE. Afin de compléter les données nationales, la dernière partie de ce document reprend les indicateurs structurels en accidents du travail établis et publiés par Eurostat.

Remerciements

EUROGIP tient à remercier M. Kurt Scherer, du département Statistique de la DGUV (Deutsche Gesetzliche Unfallversicherung, Assurance accident obligatoire allemande), pour sa contribution à l'établissement de ce point statistique.

Sommaire

1. Principales caractéristiques du système allemand d'assurance contre les accidents du travail (AT) et les maladies professionnelles (MP).....	3
2. Sources statistiques.....	4
3. Données de base.....	5
4. Sinistralité accidents du travail et accidents de trajet.....	7
5. Sinistralité maladies professionnelles.....	12
6. Données financières.....	15
7. Données EUROSTAT.....	17

1. Principales caractéristiques du système allemand d'assurance contre les accidents du travail (AT) et les maladies professionnelles (MP)

L'assurance accident est l'une des cinq assurances obligatoires du système allemand de sécurité sociale. Les salariés sont assurés pour leurs activités au travail. Les élèves et les étudiants le sont pour leurs activités de la maternelle à l'établissement d'enseignement supérieur. D'autres groupes, tels que les salariés agricoles, les domestiques et les bénévoles sont assurés. Le coût de cette assurance est supporté par les employeurs ou l'État.

L'assurance des risques professionnels relève de la DGUV (Deutsche Gesetzliche Unfallversicherung, Assurance accident obligatoire allemande). La DGUV résulte de la fusion, au 1er juillet 2007, de la Fédération centrale des caisses d'assurance accident (Berufsgenossenschaften, BG) du secteur de l'industrie, du commerce et des services - le HVBG (Hauptverband der gewerblichen Berufsgenossenschaften) et de la Fédération du secteur public - le BUK (Bundesverband der Unfallkassen).

En 2008, la DGUV assurait 74 285 633 personnes :

Industrie, commerce et services	46 627 927
Secteur public	10 599 153
Élèves et étudiants	17 058 553
Total	74 285 633

Les informations de ce document portent sur l'industrie, le commerce et les services ainsi que sur le secteur public soit 57 227 080 personnes ou 36 259 598 salariés en équivalent temps plein.

Les données AT et accidents de trajet au titre de l'assurance pour les élèves et les étudiants sont exclues. Ces dernières sont disponibles, présentées par région, dans les documents cités en référence. En revanche, les données pour les MP sont incluses dans les macro-données. Il n'est pas possible de les isoler dans chaque tableau. La précision est apportée chaque fois que cela est possible.

Dans ce système, les entreprises de l'industrie, du commerce et des services doivent s'affilier à la Berufsgenossenschaft (BG) dont elles dépendent en fonction de leur activité.

Les BG sont des associations professionnelles de droit public à gestion paritaire. Elles accomplissent les tâches qui leur incombent sous leur propre responsabilité. Si elles sont autonomes pour leur gestion, elles sont financièrement solidaires entre elles. La prévention des risques professionnels est l'un de leurs devoirs fondamentaux.

Les conséquences des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles sont assurées par les BG.

Le financement par cotisation est à la seule charge des employeurs dans le cadre d'un système de répartition.

Les BG sont rassemblées en 13 branches pour l'industrie, le commerce et les services que l'on retrouve dans les tableaux statistiques. En 2008, la BG Mécanique de précision et électrotechnique a fusionné avec la BG Textile et cuir.

Pour le secteur public, l'homologue de la BG est l'UVTöH (Unfallversicherungsträger der öffentlichen Hand - Caisse d'assurance accident du secteur public). Les UVTöH sont également chapeautées par la DGUV.

Il existe, en général, une caisse d'assurance accident du secteur public par région. Mais plusieurs caisses pour les pompiers couvrant chacune plusieurs régions sont en fonction. En revanche, la caisse des chemins de fer et celle des services postaux et des télécommunications sont nationales.

Ces caisses d'assurance du secteur public assurent le secteur public, les élèves et les étudiants soit environ 28 millions de personnes.

Ces deux types d'organismes d'assurance, BG et UVTöH, sont dénommés caisses d'assurance dans la suite du document.

Pour en savoir plus, portail de la DGUV : <http://www.dguv.de/inhalt/index.html#>

2. Sources statistiques

Pour l'**Allemagne**

Les données statistiques reproduites dans ce document proviennent de la DGUV. Elles peuvent être retrouvées dans le document "DGUV Statistics 2008 - Figures and long-term trends" (document PDF en anglais) disponible à l'adresse : <http://www.dguv.de/inhalt/zahlen/documents/dguvstatistiken2008e.pdf>

D'autres statistiques (en allemand) sont disponibles à l'adresse : <http://www.dguv.de/inhalt/zahlen/index.jsp>

Le document "Geschäfts- und Rechnungsergebnisse der gewerblichen Berufsgenossenschaften und Unfallversicherungsträger der öffentlichen Hand 2008 - Résultats de l'exercice 2008 des caisses d'assurance accident de l'industrie, du commerce et des services et des caisses d'assurance accident du secteur public" permet d'avoir une vision complète des statistiques financières et technologiques. Il est disponible en langue allemande sous format PDF à l'adresse : <http://www.dguv.de/inhalt/zahlen/documents/gur2008.pdf>

Pour **Eurostat**

Les indicateurs structurels sur la santé et la sécurité au travail en Europe sont présentés sous la forme de tableaux, de graphiques et de cartes. Ce type d'indicateurs n'existe que pour les accidents du travail mortels et de plus de 3 jours d'arrêt de travail. Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/health/health_safety_work

Méthodologie SEAT d'harmonisation à l'adresse suivante :

http://circa.europa.eu/Public/irc/dsis/hasaw/library?l=/statistics_methodology/esaw_methodology/ke4202569_en_pdf_FR_1.0_&a=d

3. Données de base

Nombre de salariés / personnes assurées

Personnes assurées de l'industrie, du commerce et des services	46 627 927
Personnes assurées du secteur public	10 599 153
Total	57 227 080
Salariés de l'industrie, du commerce et des services en équivalent temps plein	31 208 520
Salariés du secteur public en équivalent temps plein	5 051 078
Total	36 259 598

Le nombre de salariés en équivalent temps plein est calculé en faisant référence au nombre annuel moyen d'heures travaillées dans le secteur industriel (1 610 heures en 2008). Ces données incluent les ONG, la Croix Rouge allemande, les pompiers volontaires... et les salariés de l'aide à domicile.

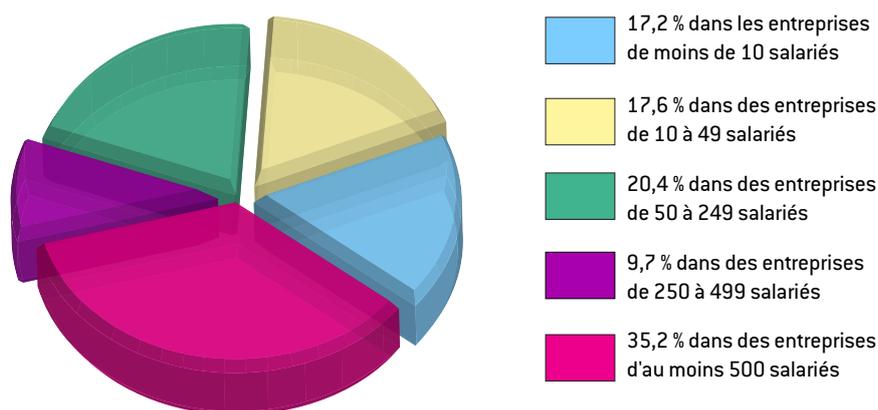
Nombre d'entreprises assurées⁽¹⁾

Entreprises de l'industrie, du commerce et des services	3 027 321
Secteur public	24 402
Total	3 051 723

(1) hors employeurs familiaux, ONG, bénévoles et aide à domicile

Répartition des salariés en équivalent temps plein par taille d'entreprise

Ce graphique porte sur 32 536 246 salariés excluant ceux travaillant dans les entreprises dont l'effectif n'est pas connu et ceux travaillant dans des sociétés d'assistance et chez les particuliers employeurs.



Répartition des salariés en équivalent temps plein par branche d'activité et selon l'effectif des entreprises

Branche d'activité	Nombre d'entreprises selon leur effectif en équivalent temps plein (1)					Nombre total d'entreprises (2)	Effectif par branche (2)
	< 10 salariés	10 à 49	50 à 249	250 à 499	> 500 salariés		
Mines	86	45	63	20	33	247	66 892
Carrières et minéraux	11 621	2 533	980	138	78	15 350	294 596
Gaz et eau	5 126	965	527	57	45	6 720	155 878
Fer et métaux	69 189	45 842	20 131	3 278	3 263	141 703	3 594 342
Mécanique de précision et électrotechnique, textile et cuir	129 469	19 830	5 166	766	626	155 857	2 361 788
Chimie	7 535	3 628	2 199	373	297	14 032	884 920
Bois	44 036	6 209	1 145	127	57	51 574	432 147
Papeterie et imprimerie	50 514	4 778	1 717	272	155	57 436	587 768
Produits alimentaires et restauration	316 932	26 118	3 543	309	87	347 005	1 822 191
Construction	271 777	27 105	3 678	298	180	303 038	1 790 663
Commerce et administration	1 025 312	113 404	23 182	3 201	2 598	1 170 589	11 966 164
Transport	177 114	17 659	3 352	312	177	197 676	1 557 016
Santé	500 298	37 956	7 143	946	811	565 094	3 661 544
Total : industrie, commerce et services	2 609 009	306 072	72 826	10 097	8 407	3 027 321	29 175 909
Secteur public	8 772	8 530	4 470	1 193	1 309	24 402	3 460 711
Total	2 617 781	314 602	77 296	11 290	9 716	3 051 723	32 636 620

(1) Un salarié en équivalent temps plein équivaut à la moyenne du nombre réel d'heures travaillées par un salarié de l'industrie travaillant à temps plein (1 610 heures en 2008 et 1 590 en 2007). Cette donnée permet une adéquation au temps réel d'exposition au risque.

(2) Dans certains cas, l'effectif de l'entreprise n'est pas connu. De ce fait, le total des lignes ne coïncide pas toujours avec celui des colonnes. Les sociétés d'assistance et les particuliers employeurs ne sont pas inclus dans ces données.

4. Sinistralité accidents du travail et accidents de trajet

Les données qui suivent portent sur les accidents déclarés puis reconnus, après examen par les caisses d'assurance, ayant entraîné un arrêt de plus de trois jours. L'employeur n'est pas légalement tenu de déclarer les accidents ayant entraîné moins de trois jours d'arrêt, ces informations ne sont pas disponibles dans les statistiques technologiques.

Accidents du travail reconnus en valeur absolue

Année	AT(1)	A de trajet(2)	Total
2005	931 932	185 146	1 117 078
2006	948 546	191 186	1 139 732
2007	959 714	167 067	1 126 781
2008	971 620	176 608	1 148 228

(1) AT = accident du travail

(2) A de trajet = accident de trajet

Accidents du travail mortels reconnus en valeur absolue

Année	AT mortels	A de trajet mortels	Total
2005	656	552	1 208
2006	711	535	1 246
2007	619	503	1 122
2008	572	458	1 030

Indice et taux de fréquence pour l'ensemble des accidents du travail reconnus et les accidents du travail mortels reconnus (hors trajet)

L'indice de fréquence est le ratio du nombre de sinistres rapporté à 1 000 salariés (équivalent temps plein).

Le taux de fréquence est le ratio du nombre de sinistres rapporté à 1 000 000 d'heures travaillées.

Année	Indice de fréquence AT	Taux de fréquence AT	Indice de fréquence AT mortels	Taux de fréquence AT mortels
2005	27,08	17,25	0,019	0,012
2006	26,95	17,06	0,020	0,013
2007	26,81	16,86	0,017	0,011
2008	26,80	16,64	0,016	0,010

Répartition des cas reconnus d'accidents du travail et de trajet de + de 3 jours d'arrêt - accidents mortels compris

Branche d'activité	AT(1)	A de trajet(2)	Total par branche
Mines	1 217	251	1 468
Carrières et minéraux	11 520	1 112	12 632
Gaz et eau	3 629	791	4 420
Fer et métaux	161 810	17 946	179 756
Mécanique de précision et électrotechnique, textile et cuir	48 630	10 473	59 103
Chimie	12 997	4 229	17 226
Bois	28 337	2 046	30 383
Papeterie et imprimerie	14 443	2 557	17 000
Produits alimentaires et restauration	88 907	12 821	101 728
Construction	120 605	9 405	130 010
Commerce et administration	256 179	57 767	313 946
Transports	62 220	5 976	68 196
Santé	55 696	24 227	79 923
Total : industrie, commerce et services	866 190	149 601	1 015 791
Secteur public	105 430	27 007	132 437
Total	971 620	176 608	1 148 228

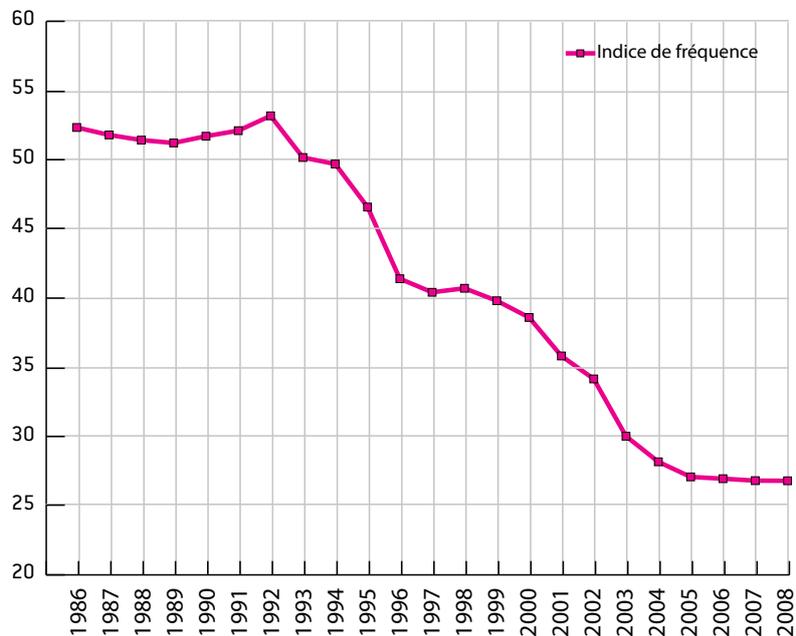
(1) AT = accident du travail

(2) A de trajet = accident de trajet

Évolution sur le long terme

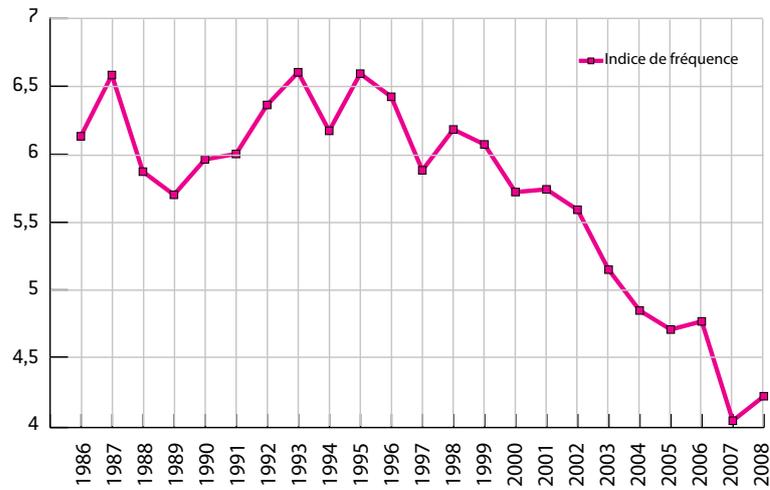
Indice de fréquence : ratio du nombre de sinistres rapporté à 1 000 salariés (équivalent temps plein)

Accidents de travail



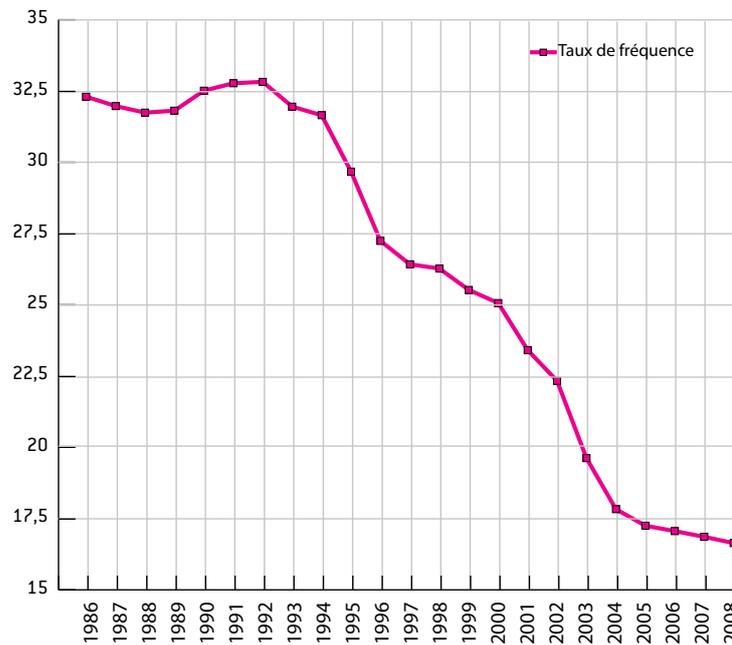
Indice de fréquence : ratio du nombre de sinistres rapporté à 1 000 salariés (pris individuellement en tant qu'assurés)

Accidents de trajet



Taux de fréquence : ratio du nombre de sinistres rapporté à 1 000 000 d'heures travaillées

Accidents de travail



Les cinq branches d'activité connaissant la plus forte sinistralité en accidents du travail

Accidents du travail en valeur absolue

Branche d'activité	AT reconnus	Pourcentage du total
Commerce et administration	256 179	26,37
Fer et métaux	161 810	16,65
Construction	120 605	12,41
Produits alimentaires et restauration	88 907	9,15
Transport	62 220	6,40
Autres	176 469	18,16
Secteur public	105 430	10,85
Total	971 620	100,00

Accidents du travail en indice de fréquence

Branche d'activité	Indice de fréquence
Construction	67,32
Bois	65,57
Produits alimentaires et restauration	48,79
Fer et métaux	44,94
Transport	39,96
Secteur public	20,87
Total	26,80

Accidents du travail mortels en valeur absolue

Branche d'activité	AT mortels	Pourcentage du total
Construction	123	21,50
Commerce et administration	122	21,33
Transport	115	20,10
Fer et métaux	61	10,66
Mécanique de précision et électrotechnique, textile et cuir	27	4,72
Autres	79	13,81
Secteur public	45	7,87
Total	572	100,00

Les cinq branches d'activité connaissant la plus forte sinistralité en accidents de trajet

Accidents de trajet en valeur absolue

Branche d'activité	A de trajet reconnus	Pourcentage du total
Commerce et administration	57 767	32,71
Santé	24 227	13,72
Fer et métaux	17 946	10,16
Produits alimentaires et restauration	12 821	7,26
Mécanique de précision et électrotechnique, textile et cuir	10 473	5,93
Autres	26 367	14,93
Secteur public	27 007	15,29
Total	176 608	100,00

Accidents de trajet en indice de fréquence

Branche d'activité	Indice de fréquence
Chimie	4,78
Fer et métaux	4,50
Commerce et administration	4,32
Santé	4,20
Bois	4,17
Secteur public	4,88
Total	4,23

Accidents de trajet mortels en valeur absolue

Branche d'activité	A de trajet mortels	Pourcentage du total
Commerce et administration	129	28,17
Fer et métaux	53	11,57
Mécanique de précision et électrotechnique, textile et cuir	51	11,14
Construction	46	10,04
Santé	40	8,73
Autres	93	20,31
Secteur public	46	10,04
Total	458	100,00

5. Sinistralité maladies professionnelles

Année de référence	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Évolution 2007/8 en valeur absolue	Évolution 2007/8 en %
Demandes de reconnaissance (1)	82 376	80 282	78 029	73 551	68 196	62 130	60 965	59 919	61 457	61 150	60 736	-414	-0,7
Nombre de cas statués (2)	83 386	76 870	75 060	72 306	70 649	68 452	66 316	63 909	61 059	59 643	59 468	-175	-0,3
Maladies non reconnues	55 072	49 616	49 166	46 864	44 707	43 575	41 374	38 887	38 040	35 980	36 440	+460	+1,3
Maladies dont le lien avec le travail est médicalement établi :	28 314	27 254	25 894	25 442	25 942	24 877	24 942	25 022	23 019	23 663	23 028	-635	-2,7
- dont maladies formellement reconnues	19 976	18 633	18 000	17 950	17 722	16 778	16 784	15 920	14 156	13 383	12 972	-411	-3,1
- dont nouvelles rentes (3)	6 072	5 693	5 304	5 503	5 443	5 085	5 021	5 459	4 781	4 123	4 312	+189	+4,6
- dont absence d'un critère assurantiel (4)	8 338	8 621	7 894	7 492	8 220	8 099	8 158	9 102	8 863	10 280	10 056	-224	-2,2

(1) Le nombre de demandes de reconnaissance inclut toutes les demandes de reconnaissance introduites par les médecins et les employeurs qui doivent obligatoirement communiquer ces cas à la caisse d'assurance. D'autres organismes sociaux fournissent des données aux caisses d'assurance ainsi que les assurés.

(2) Cumul des maladies non reconnues et des maladies dont le lien avec le travail est établi.

(3) Nouvelles rentes accordées dans l'année de référence : à noter qu'en Allemagne une rente ne peut être versée (AT ou MP reconnus) que si la perte de capacité de gain (taux d'IPP) est \geq à 20 % pour une durée minimale de 26 semaines.

(4) Ce poste comptabilise les cas de maladies pour lesquels un lien avec le travail a été médicalement établi mais dont un critère assurantiel n'est pas rempli. Il s'agit de certaines pathologies de la liste des MP (ex. maladies de la peau) pour lesquelles la reconnaissance (et donc l'indemnisation) suppose une gravité telle que la victime soit contrainte de s'abstenir de toute activité qui entraîne ou pourrait entraîner le développement, l'aggravation ou la récurrence de l'affection. La reconnaissance définitive en MP peut intervenir rétrospectivement quand le critère manquant est rempli.

Répartition par pathologies

Principales pathologies faisant l'objet d'une demande de reconnaissance

Pathologies	Demandes	Pourcentage du total
Dermatoses	18 562	30,56
Hypoacusies (exposition au bruit)	9 367	15,42
Lombalgies (port de charges)	5 273	8,68
Asbestoses et plaques pleurales	3 847	6,33
Cancers des poumons ou du larynx	3 587	5,91
Autres	20 100	33,09
Total*	60 736	100,00

* Y compris les MP au titre de l'assurance élèves et étudiants

Principales maladies professionnelles reconnues

Pathologies	Reconnaisances	Pourcentage du total
Hypoacusies (exposition au bruit)	4 979	38,38
Asbestoses et plaques pleurales	1 887	14,55
Mésothéliomes	987	7,61
Cancers des poumons ou du larynx	764	5,89
Dermatoses	631	4,86
Autres	3 724	28,71
Total*	12 972	100,00

* Y compris les MP au titre de l'assurance élèves et étudiants

Principales maladies professionnelles avec une nouvelle rente accordée dans l'année

Pathologies	Rentes	Pourcentage du total
Mésothéliomes	905	20,99
Cancers des poumons ou du larynx	707	16,40
Asbestoses ou plaques pleurales	407	9,44
Hypoacusies (exposition au bruit)	372	8,63
Bronchites chroniques - emphysèmes	282	6,54
Autres	1 639	38,11
Total*	4 312	100,00

* Y compris les MP au titre de l'assurance élèves et étudiants

Répartition par branches d'activité

Branches d'activité connaissant le plus grand nombre de demandes de reconnaissance

Branche d'activité	Demandes	Pourcentage du total
Fer et métaux	11 447	18,85
Santé	8 892	14,64
Construction	8 602	14,16
Commerce et administration	5 723	9,42
Produits alimentaires et restauration	4 647	7,65
Autres	16 302	27,35
Secteur public	5 123	8,43
Total*	60 736	100,00

* Dont 112 demandes de reconnaissance au titre de l'assurance élèves et étudiants

Branches d'activité connaissant le plus grand nombre de reconnaissances

Branche d'activité	Reconnaissances	Pourcentage du total
Fer et métaux	3 658	28,20
Construction	2 161	16,66
Mines	1 366	10,53
Mécanique de précision et électrotechnique, textile et cuir	1 035	7,98
Chimie	811	6,25
Autres	3 229	5,49
Secteur public	712	24,89
Total*	12 972	100,00

* Dont 16 reconnaissances au titre de l'assurance élèves et étudiants

Branches d'activité connaissant le plus grand nombre de nouvelles rentes accordées dans l'année

Branche d'activité	Rentes	Pourcentage du total
Fer et métaux	1 096	25,42
Mines	781	18,11
Construction	575	13,33
Mécanique de précision et électrotechnique, textile et cuir	406	9,42
Chimie	371	8,60
Autres	925	3,66
Secteur public	158	21,45
Total*	4 312	100,00

* Aucune nouvelle rente accordée dans l'année au titre de l'assurance élèves et étudiants

6. Données financières

Les statistiques financières portent sur les dépenses d'accidents du travail, de trajet et de maladies professionnelles.

Dépenses par types d'action de la branche AT/MP (en millions d'euros)

Type d'action (1)	2006	2007	2008
Prévention (cf. tableau ci-dessous)	817	827	892
Indemnisation (nature et espèces)	8 666	8 575	8 728
- dont traitement médical + réhabilitation (cf. tableau ci-dessous)	3 150	3 127	3 275
- dont rentes, indemnités, capital	5 516	5 448	5 453
Gestion	1 247	1 211	1 277

(1) Ces données intègrent les dépenses de l'assurance élèves et étudiants.

Coût des activités de prévention des caisses d'assurance (en millions d'euros)

Détail des dépenses	2006	2007	2008
Législation sur la prévention des accidents, publications, etc.	3,340	3,463	3,264
Conseils aux entreprises, inspections,	467,937	475,254	518,940
Services en SST, sécurité des opérations, premiers secours	81,696	81,146	88,560
Formation	134,589	136,315	135,590
Total	816,908	827,386	892,268

Ce tableau n'inclut pas le coût de la mise en œuvre des mesures de prévention par les entreprises membres de la caisse d'assurance.

Coût du traitement médical et de la réhabilitation (en millions d'euros)

Détail des dépenses (1)	2006	2007	2008
Consultations externes et prothèses dentaires	1 029,190	1 053,842	1 116,009
Patients hospitalisés et soins à domicile	879,189	856,662	893,686
Indemnités journalières et assistance particulière	486,559	484,155	515,200
Autres dépenses médicales	555,851	561,142	589,275
Dépenses liées à la réinsertion professionnelle	199,205	170,983	161,166
Total	3 149,994	3 126,784	3 275,336

(1) Ces données intègrent les dépenses de l'assurance élèves et étudiants.

La responsabilité des caisses d'assurance recouvre toutes les prestations de réhabilitation pour les accidents du travail, de trajet et les maladies professionnelles. Les caisses d'assurance contrôlent et coordonnent ces prestations. Ceci inclut les traitements médicaux ainsi que les prestations de réhabilitation, les services infirmiers et les prestations en nature.

Nombre de bénéficiaires de rentes (stock de bénéficiaires d'une rente)

Rentes versées	2004	2005	2006	2007	2008
Assurés	816 869	806 707	797 457	786 655	776 292
Veuves ou veufs	117 510	115 977	114 971	113 509	112 212
Orphelins	18 774	18 236	17 243	16 585	15 376
Autres ayants droit	95	87	72	71	54
Total	953 248	941 007	929 743	919 820	903 934

Des 776 292 rentes versées en 2008 aux assurés, 671 252 le sont suite à un AT et 105 040 suite à une MP. Ces rentes sont versées quand le taux d'incapacité est d'au moins 20% (perte de capacité de gain) pour une durée minimale de 26 semaines.

En cas de décès, la rente est versée aux ayants droit soit, pour l'année 2008, 89 518 rentes suite à un AT et 38 124 suite à une MP.

7. Données Eurostat

Les indicateurs structurels n'existent que pour les AT. Les données 2007 ne sont pas disponibles.

Indice (*) du nombre d'accidents du travail graves pour 100 000 personnes occupées (1998 = 100)

Accidents du travail graves - Total	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
UE (27 pays)	:	:	:	:	:	100	96	88	84	80	78	76
UE (25 pays)	:	:	:	100	100	99	95	87	82	79	77	75
UE (15 pays)	104	103	100	100	100	98	94	86	81	78	76	74
Zone Euro (12 pays)	105	103	101	100	99	97	92	84	79	76	74	72
Allemagne	106	103	101	100	99	96	88	82	74	73	65	66

(:) données non disponibles

Indice (*) du nombre d'accidents du travail mortels pour 100 000 personnes occupées (1998 = 100)

Accidents du travail - Mortels	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
UE (27 pays)	:	:	:	:	:	100	97	91	90	88	86	81
UE (25 pays)	:	:	:	100	88	87	85	80	78	75	72	72
UE (15 pays)	116	113	106	100	91	88	85	80	78	75	74	73(p)
Zone Euro (12 pays)	113	110	102	100	88	86	83	78	78	73	72	:
Allemagne	136	159	123	100	109	95	89	112	105	100	82	95

(:) données non disponibles

(p) données provisoires

* L'indice montre l'évolution du taux d'incidence des accidents du travail graves et mortels depuis 1998 (= 100). Le taux d'incidence = (nombre d'accidents du travail avec plus de trois jours d'arrêt de travail ou nombre d'accidents mortels survenus durant l'année / nombre de personnes au travail dans la population de référence) x 100 000. Un accident du travail est «un événement de courte durée survenant au cours d'une activité professionnelle et occasionnant un préjudice physique ou psychologique». Sont inclus les accidents durant le travail de la victime hors de l'enceinte de son entreprise, même causés par des tiers et les empoisonnements aigus. Sont exclus les accidents sur le chemin du travail, les cas d'origine uniquement médicale et les maladies professionnelles. Les accidents mortels de la route et les accidents de transport au cours du travail sont également exclus.

Zone Euro (12 pays) : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal

UE-15 : Zone euro + Royaume-Uni, Danemark, Suède

UE-25 : UE-15 + Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovénie, Chypre (sans la partie nord de l'île) et Malte

UE-27 : UE-25 + Bulgarie et Roumanie.



Eurogip est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 1991 au sein de la Sécurité sociale française.

Ses activités s'articulent autour de 5 pôles : enquêtes, projets, information-communication, normalisation et coordination des organismes notifiés.

Elles ont toutes pour dénominateur commun la prévention ou l'assurance des accidents du travail et des maladies professionnelles en Europe.

www.eurogip.fr

Droits de reproduction : EUROGIP se réserve le droit d'accorder ou de refuser l'autorisation de reproduire tout ou partie de ce document. Dans tous les cas, l'autorisation doit être sollicitée au préalable et par écrit et la source doit être mentionnée.

55, rue de la Fédération - F- 75015 Paris
Tel. : +33 (0) 1 40 56 30 40
Fax : +33 (0) 1 40 56 36 66



eurogip

comprendre les risques professionnels en Europe
understanding occupational risks in Europe